

2 orig. + 1 copie date
2 - + 2 copies mandats
Compt 2/1/57

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Octobre 1956

Département de la
Charente- Maritime

O B J E T :

Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956

Matériel de bureau du
Collège : Marché SAUVAGE

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnaud, Gausset Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Barrière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Welle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua

56129

Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet
Domecq par M. Brusset
Etcheber par M. Barrot
Chamboulan par M. Rochedereux

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

Le matériel nécessaire à l'équipement sera fourni par :

M. SAUVAGE de Royan pour fournitures de rayonnages, tables métalliques, machine à calculer Rheinmétel, coffre fort Bauche

Le Conseil Municipal

Vu le rapport de M. le Président de la Commission d'Achats

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Vu l'appel d'offres auxquels il a été procédé

autorise

M. le Maire à passer les commandes nécessaires à la fourniture de matériel d'équipement de la bibliothèque et du bureau du Collège et à signer les marchés correspondants avec M. SAUVAGE De Royan pour 375.802 frs (trois cent soixante quinze mille huit cent deux frs)

dit que ces dépenses seront mandatées ch XXXV, art. 7

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 26 Janvier 1957

L'Adjoint-Délégué :

[Handwritten signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire - L'Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]

APPROUVE
Rocheport s/Mer le 17 Janvier 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.

ENTRE : M. Max BRUSSET, Député-Maire de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal de Royan
en date du 10 octobre 1956

ET : Monsieur SAUVAGE, matériel de Bureau, rue Focillon ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1er - Monsieur SAUVAGE s'engage à fournir au Collège de Royan
le matériel suivant nécessaire à l'équipement de la Bibliothèque
et du Bureau, savoir :

- rayonnage 7,28 x 31	au prix de	199.062 F
- machine à calculer Rheinmétall	"	110.700 -
- coffre-fort Bauché au	"	52.200 -
- table métallique avec tiroirs 130 x 65	"	13.840 -

franco de port et d'emballage .

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché est limité à la somme de
trois cent soixante quinze mille huit cent deux francs (375.802 F)

ARTICLE 3 - Monsieur SAUVAGE en son nom personnel affirme sous peine
de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie
à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'inter-
diction prononcée par l'article 50 de la Loi du 14 avril 1952 .

ARTICLE 4 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistre-
ment conformément au décret 54.1318 du 31 décembre 1954 publié
au Journal Officiel du 1er Janvier 1955.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 26 Janvier 1957

Pr-le-Député-Maire

Le Sous-Préfet : Illisible.

A ROYAN, le 12 Novembre 1956

Le Fournisseur,

Pr le Député-Maire
l'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 26 Janvier 1957

Pour le Député-Maire,
(Adjoint-Délégué)

